

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Josselin

1801-1976

Répertoire méthodique

4 U 15

Marie Géraud

2020
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U15

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Josselin

Dates extrêmes :

1801-1976

Niveau de description :

fonds

Nombre d'articles :

131

Métrage conservé (ml) :

9

CONTEXTE

Nom du producteur :

Justice de paix de Josselin

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice/justice civile/justice pénale

Géographique :

Josselin (Morbihan, France), Morbihan (Bretagne, France ; département)

Organismes :

Justice de paix (Josselin, Morbihan, France)

SOMMAIRE

2 U 841, 1831-1835, U 8948-8949 Registres	1801-1961
2 U 841, 1831-1832, U 8948 Répertoires.....	1801-1961
2 U 1831 Simple police	1860-1943
U 8949 Plumitifs d'audience	1950-1958
2 U 1833-1835 Autres registres	1875-1940
U 6840-6846, 8950-8974, 2 U 839-840, 842-870, 1771-1830 Minutes	1802-1976
U 6840-6844, 8950-8958, 2 U 842-870, 1771-1807, 1810-1830 Jugements civils et de police.....	1802-1958
2 U 843-844 An XII	1803-1804
2 U 845-846 An XIII	1804-1805
U 6845-6846, 8959-8974, 2 U 839-840, 1808-1809 Minutes civiles diverses	1802-1976
U 6846, 8971-8974 Simple police	1946-1955
2 U 840, 1808-1809 Conciliations	1812-1943
U 6845, 8960 Baux ruraux.....	1945-1969
U 8962-8964 Warrants et privilèges	1946-1963

Registres

Répertoires

2 U 841	An X - An XI	An X - An XI
2 U 1832	An X - 1914	An X-1914
U 8948	1914-1961	1914-1961

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Simple police

2 U 1831	1860-1943	1860-1943
----------	-----------	-----------

Délai de communicabilité : AVRF (communicabilité à vérifier)

Plumitifs d'audience

U 8949	Audiences civiles.	1950-1958
--------	--------------------	-----------

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Autres registres

2 U 1833	Ventes publiques d'objets mobiliers.	1877-1940
2 U 1834	Inscription des élèves en pharmacie.	1875-1940
2 U 1835	Inscription de coupons étrangers payés par une banque.	1921-1922

Minutes

Jugements civils et de police

2 U 842	An XI		An XI
2 U 843-844	An XII.		An XII
	2 U 843	Vendémiaire - Germinal.	An XII
	2 U 844	Floréal - Fructidor.	An XII
2 U 845-846	An XIII.		An XIII
	2 U 845	Vendémiaire - Pluviôse.	An XIII
	2 U 846	Ventôse - Fructidor.	An XIII
2 U 847	An XIV - avril 1806		An XIV-1806
2 U 848	Mai - décembre 1806		1806
2 U 849	1807		1807
2 U 850	1808		1808
2 U 851	1809		1809
2 U 852	1810		1810
2 U 853	1811		1811
2 U 854	1812		1812
2 U 855	1813		1813
2 U 856	1814		1814

2 U 857	1815	1815
2 U 858	1816	1816
2 U 859	1817	1817
2 U 860	1818	1818
2 U 861	1819	1819
2 U 862	1820	1820
2 U 863	1821	1821
2 U 864	1822	1822
2 U 865	1823	1823
2 U 866	1824	1824
2 U 867	1825	1825
2 U 868	1826	1826
2 U 869	1827	1827
2 U 870	1828	1828
2 U 1771	1829-1830	1829-1830
2 U 1772	1831-1832	1831-1832
2 U 1773	1833-1834	1833-1834
2 U 1774	1835-1836	1835-1836

2 U 1775	1837-1838	1837-1838
2 U 1776	1839-1840	1839-1840
2 U 1777	1841-1843	1841-1843
2 U 1778	1844-1845	1844-1845
2 U 1779	1846-1847	1846-1847
2 U 1780	1848-1849	1848-1849
2 U 1781	1850-1851	1850-1851
2 U 1782	1852-1853	1852-1853
2 U 1783	1854	1854
2 U 1784	1855	1855
2 U 1785	1856-1857	1856-1857
2 U 1786	1858-1859	1858-1859
2 U 1787	1860-1861	1860-1861
2 U 1788	1862-1863	1862-1863
2 U 1789	1864-1865	1864-1865
2 U 1790	1866-1867	1866-1867
2 U 1791	1868-1869	1868-1869
2 U 1792	1870-1871	1870-1871

2 U 1793	1872-1873	1872-1873
2 U 1794	1874-1875	1874-1875
2 U 1795	1876-1877	1876-1877
2 U 1796	1878-1879	1878-1879
2 U 1797	1880-1881	1880-1881
2 U 1798	1882-1883	1882-1883
2 U 1799	1884-1885	1884-1885
2 U 1800	1886-1887	1886-1887
2 U 1801	1888-1889	1888-1889
2 U 1802	1890-1891	1890-1891
2 U 1803	1892-1893	1892-1893
2 U 1804	1894-1895	1894-1895
2 U 1805	1896-1897	1896-1897
2 U 1806	1898-1899	1898-1899
2 U 1807	1900-1901	1900-1901
2 U 1810	1902-1903	1902-1903
2 U 1811	1904-1905	1904-1905
2 U 1812	1906-1907	1906-1907

2 U 1813	1908-1909	1908-1909
2 U 1814	1910-1911	1910-1911
2 U 1815	1912-1913	1912-1913
2 U 1816	1914-1916	1914-1916
2 U 1817	1917-1918	1917-1918
2 U 1818	1919-1920	1919-1920
2 U 1819	1921-1922	1921-1922
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1820	1923-1924	1923-1924
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1821	1925-1926	1925-1926
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1822	1927-1928	1927-1928
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1823	1929	1929
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1824	1930	1930

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1825

1931-1932

1931-1932

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1826

1933-1934

1933-1934

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1827

1935

1935

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1828

1936-1937

1936-1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1829

1938-1939

1938-1939

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1830

1940

1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6840

1941-1942

1941-1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6841

1943-1944

1943-1944

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6842

1945-1946

1945-1946

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6843

1947-1948

1947-1948

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6844

1949

1949

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8950

1950

1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8951

1951

1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8952

1952

1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8953

1953

1953

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8954

1954

1954

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8955

1955

1955

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8956

1956

1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8957 1957 1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8958 1958 1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes civiles diverses

U 8965 Rapport d'expert. 1884

2 U 839 Procédures criminelles 5 vendémiaire An XI

U 8959 Requêtes. 1952-1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8961 Contrats d'apprentissage. 1942-1948

U 8966 Conseils de famille. 1952-1963

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8967 Certificats de nationalité. 1953-1976

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 8968 Saisies-arrêts des rémunérations. 1909-1966

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8969 Listes électorales consulaires. 1950-1951

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8970 Jury criminel, citoyens désignés par la commission cantonale. 1932-1938

Simple police

U 6846 Actes de simple police. 1947-1955

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8971 1946 1946

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8972 1947 1947

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8973 1948 1948

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8974 1949 1949

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Conciliations

2 U 840 Conciliations. 1812-1824

2 U 1808 Conciliations. 1827-1842

2 U 1809 Conciliations. 1843-1914

Baux ruraux

U 6845 1945-1951 1945-1951

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 8960 1953-1969 1953-1969

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Warrants et privilèges

U 8962	Contrats de prêts.	1946-1947
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 8963	Contrats de prêts.	1957-1963
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 8964	Privilèges du Crédit agricole.	1946-1958
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Correspondance des cotes

Cotes actuelles

Cotes anciennes

U 6840

1023 W 115

U 6841

1023 W 116

U 6842

1023 W 117

U 6843

1023 W 118

U 6844

1023 W 119

2 U 839

U 861

U 6846

1023 W 121

U 6845

1023 W 120

